

Quelle gouvernance pour une pêche artisanale durable au Sénégal ?

Rapport atelier sur la gouvernance de la pêche au Sénégal

Par Mamadou FAYE : biologiste-Expert pêche et environnement



Photo de groupe : Atelier gouvernance des pêches (Aliou Diallo- CAOPA 2021)

OCTOBRE 2021



Table des matières

1. Contexte / justification.....	2
2. Objectifs	3
3. Cérémonie d'ouverture sur la gouvernance des pêches au Sénégal.....	3
4. Présentations effectuées durant l'atelier.....	5
4.1 L'importance de la collecte de données statistiques: Par Mamadou FAYE, Biologiste, Consultant en pêche.....	5
4.2 La place de la recherche dans la pêche : Adama MBAYE sociologue chercheur CRODT.....	7
4.3 L'importance de la cogestion dans la pêche : Abdoulaye NDIAYE S.G de la PANEPAS	9
La cogestion : définitions et concepts	9
5 Discussions.....	13
6 Recommandations	15
7 Annexes	15
Annexe 1.....	15

1. Contexte / justification

Au Sénégal, le secteur des pêches est une composante essentielle du développement rural. Il joue un rôle stratégique et de soutien à la croissance de l'économie nationale en contribuant notamment à la réduction du déficit de la balance des paiements et du chômage.

La pêche occupe une place prépondérante dans la politique publique de création d'emplois, particulièrement le sous-secteur artisanal. Le poisson représente une importante source de protéines animales pour les populations sénégalaises à qui il procure environ 70% d'apport protéique. Aussi, la pêche constitue une composante essentielle de la politique de l'État en matière de sécurité alimentaire.

Cependant, ce secteur connaît actuellement des difficultés dues à la forte pression exercée sur la ressource. Cette situation qui est la résultante d'une mauvaise gestion et de l'exploitation irrationnelle des ressources halieutiques risque d'hypothéquer la durabilité du secteur.

Les modèles courants de gestion des pêches mis en œuvre au Sénégal n'ont pas su s'adapter aux pêcheries artisanales "informelles" qui n'ont cessé de poser des problèmes de suivi et d'évaluation insoluble et semblent être réduites à des systèmes isolés d'extraction de ressource alors qu'elles doivent être considérées comme des systèmes intégrés, diversifiés, pourvoyeurs de services durables.



La solution à ce problème doit passer par une gouvernance vertueuse, efficace et efficiente du secteur en vue de lui assurer une gestion saine et une exploitation durable de la ressource halieutique.

Ainsi, devant ces difficultés et les enjeux du développement durable de la pêche artisanale, une réflexion profonde doit être menée pour instituer un modèle de gouvernance approprié et adapté aux pêcheries maritimes du Sénégal en général et de la pêche artisanale en particulier qui constitue un enjeu pour la mise en œuvre des Directives volontaires pour une pêche artisanale durable dans un contexte de sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté.

Pour toutes ces raisons, la Confédération africaine des organisations de la pêche artisanale (CAOPA) a pris l'initiative d'organiser un panel de spécialistes des différents aspects de la gouvernance de la gestion des pêches et d'acteurs professionnels de la pêche artisanale pour réfléchir sur les orientations d'axes stratégiques qui pourraient être prises pour asseoir une bonne gouvernance du secteur des pêches maritimes du Sénégal et principalement pour le sous-secteur de la pêche artisanale.

2. Objectifs

La réflexion devra être axée à trouver des réponses pertinentes à la question qui consiste à se demander : Quelle Gouvernance pour la Pêche Artisanale ? L'exercice devrait amener à procéder à l'analyse de certains aspects fondamentaux de la gouvernance de la pêche artisanale notamment ceux concernant :

- L'importance de la collecte des données dans la gestion des ressources halieutiques.
- La place de la recherche dans la pêche ;
- L'importance de la cogestion dans la pêche.

A cet effet une journée de réflexion sur la gouvernance pour une pêche artisanale durable au Sénégal s'est déroulée le 21 octobre 2021 à Dakar, à l'hôtel Ndiambour.

Elle a regroupé une quarantaine (40) de participants composés d'acteurs professionnels de la pêche artisanale, de l'ACPRCG, de la presse nationale, d'ONG intervenant dans le secteur, de l'administration des pêches et de l'environnement

3. Cérémonie d'ouverture sur la gouvernance des pêches au Sénégal

Mr Samba GUEYE président du CONIPAS dans son allocution, a félicité la CAOPA de cette belle initiative. Pour lui « *la bonne gouvernance dans un secteur aussi stratégique que celui de la pêche est capitale pour un pays côtier comme le nôtre au vu de notre niveau de dépendance envers les produits halieutiques.*

Le sous-secteur de pêche artisanale est malade et le diagnostic sévère doit aller des habitats à la consommation en passant par l'exploitation, la valorisation sans oublier la gouvernance et le partage équitable des revenus.



La bonne gouvernance dans le secteur de la pêche devrait être un combat pour tous et à tous les niveaux. Sans elle, nos actions multiples pour une pêche durable seraient vaines. Aussi bien les administrations que les administrés doivent, tout mettre en œuvre pour non seulement prendre les bonnes mesures de gestion mais aussi rendre fidèlement compte de nos actions en toute responsabilité.

La place prépondérante qu'occupe la pêche dans les politiques publiques surtout la création d'emplois, le rôle essentiel que joue le poisson comme source de protéines animales pour environ 70% des populations sénégalaises sont autant d'éléments pertinents pour que, les autorités étatiques dans leur politique d'orientation, mettent tout en œuvre pour garantir une sécurité alimentaire et juguler la pauvreté rampante.

La situation de crise que nous vivons présentement est sans équivoque. Dans certaines localités et ceci depuis au moins huit (8) mois, les acteurs ne disposent pas de matière première pour développer leurs activités. Et pour étayer mes propos certains quais de débarquement sont approvisionnés par des produits de pêche en provenance de l'extérieur.

Notre secteur souffre encore d'absence de données statistiques fiables mais aussi d'une bonne mise en œuvre de la Co gestion comme outil pour développer durablement la pêche en s'appuyant sur des plans d'aménagement et de gestion validés par tous. Nous pouvons prendre de bonnes décisions si nous disposons d'informations de qualité et une recherche efficace et efficiente, dotée de moyens suffisants.

C'est pourquoi, Monsieur le président de la CAOPA, chers participants, nous prenons part ce matin à un atelier d'une importance capitale et nous avons espoir que les résultats et recommandations qui en découleront, permettront de sensibiliser et d'informer tous les acteurs et décideurs de tout bord afin que le secteur de la pêche puisse connaître des lendemains meilleurs». Il a ensuite terminé son intervention par des souhaits de réussite pendant cette journée d'échanges.

Mr Gaoussou GUEYE président de la CAOPA dans sa prise de parole a souligné la crise dans le secteur de la pêche, la valeur économique et sociale du secteur, méritent une meilleure gouvernance tenant compte de l'existence de la Commission Nationale Consultative pour la pêche maritime (CNCPM), les Conseils locaux de pêche artisanale (CLPA) et un code de la pêche. Pour lui les recommandations de Mbour en 2013 sont toujours d'actualité et la réflexion doit porter sur une mise en œuvre. Du fait que la Commission Nationale sur les petits pélagiques est remplacée par la Commission Nationale d'Appui à l'Aménagement des Pêches, l'absence de la représentation des Organisations professionnelles pose un problème de transparence qui est un droit pour les exploitants de la ressource qui dans la loi consacrée, appartient aux populations, les enjeux et les défis de la pêche se situent aux niveaux nationaux, régional et international.

Est-ce que, le partage de responsabilité prôné par la cogestion, l'importance des statistiques de débarquement, l'importance de la recherche et des moyens humain, technique et financier, les connaissances empiriques jugulées ne peuvent pas conduire à une meilleure prise en main pour une pêche durable au Sénégal. On se pose de plus en plus de question sur la provenance du poisson consommé et transformé dans notre pays ? Les responsabilités sont partagées, les exigences du consommateur nous imposent de reconstituer le patrimoine halieutique qui est le poisson.

Monsieur Sidya DIOUF représentant la Direction des pêches maritimes dans son allocution, en plus des salutations, la gratitude de la CAOPA pour sa participation dans la gouvernance du secteur de la



pêche, a souligné la place qu'accorde le Président de la république Son Excellence Monsieur Macky SALL à la pêche au niveau du document de référence qui est le PSE, dans l'axe 1: « *Renforcement de la sécurité alimentaire et création de richesse ...* »

Les axes stratégiques de la pêche au Sénégal et surtout la pêche artisanale sont entre autres de :

- La réforme des pêches face aux engagements et à l'appui des PTF ;
- La Gouvernance pilier incontournable, PA dynamique, INN, conflits en mer ;
- La participation active et constructive des OP, force de proposition de solutions inclusive ;
- L'importance des organes comme les CLPA et l'appui à la recherche ;
- La prise en compte des besoins des générations futures pour une exploitation rationnelle ;
- La Conscientisation des exploitants sur les bonnes pratiques de pêche ;
- La recherche de synergie d'actions et l'engagement des populations ;
- La méthode, l'organisation et les compétences pour relever le défi de la coordination des actions.

Monsieur DIOUF à remercier la CAOPA pour l'organisation de cet atelier et les experts pour les connaissances partagées avant de déclarer ouvert l'atelier sur « *la gouvernance des pêches au Sénégal* »

4. Présentations effectuées durant l'atelier

4.1 L'importance de la collecte de données statistiques : Par Mamadou FAYE, Biologiste, Consultant en pêche.

Monsieur FAYE dans sa présentation à aborder les aspects suivants indiqués sur le plan :

PLAN

Introduction

1. Une donnée c'est quoi ?
2. Pourquoi la collecte de données et importance ?
3. Comment collecter des données en pêche?

Une donnée c'est quoi ?

Une donnée statistique est une information chiffrée ou pas, elle peut être quantitative ou qualitative, mesurable ou repérable, discrète ou continue, elle est issue de la matière vivante ou pas et peut évoluer dans le temps et l'espace.

Pourquoi la collecte de données et importance ?

La collecte des données permet de répondre à des questions pertinentes, d'évaluer des résultats et de mieux anticiper les probabilités et les tendances à venir.

La collecte de données halieutiques actualisées et fiables permet d'asseoir les politiques de développement des pêches sur des bases solides, de prendre des décisions plus rationnelles et de gérer les ressources halieutiques de manière responsable.

La collecte des données est nécessaire pour accroître ou préserver le bien-être des intéressés, ou pour engendrer un revenu, car elle réduit le risque de surexploitation et conduit à améliorer les modes d'exploitation.

Comment collecter des données en pêche ?

- Entretiens et discussions ;
- Questionnaires et fiches d'enquêtes ;
- Observations et mensurations (échantillonnage) ;
- Documents, enregistrements et données satellites ;
- Groupes d'échange (MARP);
- Histoires orales et autres.

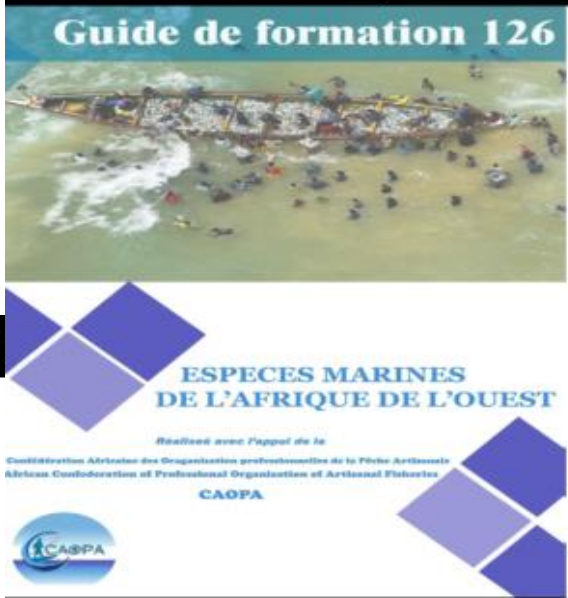
Où collecter des données

- En mer, dans les unités de pêche ;
- Dans les sites de débarquement et les ports ;
- Dans les unités de valorisation à terre ;
- Dans les différents services administratifs et aéroports ;
- Etc...

5. Quelques exemples et utilités.



6. Brochure de 126 espèces marines



INTRODUCTORY NOTE
NOTE INTRODUCTIVE DE
Monsieur Gassoum GUEYE
Président de la CAOPA

The informal fisheries sector in West Africa contributes to food and nutritional security, employment and foreign exchange revenue. This contribution is steadily undermined by factors such as overfishing, illegal, unreported and unregulated (IUU) fishing, uncontrolled fishing, overfishing, poor management of the post-harvest chain, weak enforcement of laws and regulations, uncontrolled proliferation of fishpond and fish seed production facilities, climate change, etc.

Thus, in order to face these issues, the African Confederation of Professional Organizations of Artisanal Fisheries (CAOPA), as part of its program of activities launched by its partners, decided to organize a training workshop on the management of the informal fisheries sector in order to reinforce the knowledge of the fisheries actors on the management, development and conservation of aquatic resources and ecosystems.

The main important messages of the training are the acquisition of knowledge on the history of fisheries development, the need and obligation to better manage and enhance fisheries resources, management tools and processes at different levels, national, regional and international, and the different methods relating to national and international management of artisanal fisheries resources, co-management and co-ordination programs and tools for resource and aquatic environment.

This guide is one of the tools developed to help fisheries actors to better understand some of the marine species found in West Africa.

We would like to thank in advance our Technical and Financial Partners as well as all the informal fisheries actors.

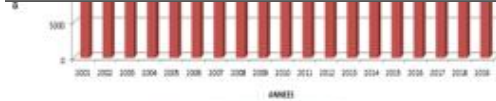
Le secteur de la pêche artisanale contribue en Afrique de l'Ouest à assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à créer des emplois et à engendrer des revenus en devises. Cette contribution est actuellement mise à mal par la destruction des habitats, la pêche (illégale, non déclarée et non réglementée) (IUU), la pêche non contrôlée, la surpêche, la pêche non contrôlée, la mauvaise gestion de la chaîne post-pêche, le faible respect des lois et règlements, la prolifération incontrôlée des établissements de production de poisson et d'œufs de poisson, les changements climatiques, etc.

Ainsi, dans le cadre de leur lutte à ces problèmes, la CAOPA, dans le cadre de son programme d'activités lancé par ses partenaires, a décidé d'organiser un atelier de formation d'acteurs de la pêche artisanale afin pour renforcer ses acteurs de formation sur la gestion des différents éléments biologiques, au vue de renforcer les connaissances des acteurs de secteur de la pêche sur la gestion, la valorisation et la conservation des ressources et des milieux aquatiques.

Les messages essentiels retenus de cette formation concernent en l'acquisition de connaissances sur l'histoire du développement des pêches, le nécessité et l'obligation de mieux gérer et valoriser les ressources halieutiques, les outils et démarches de gestion des différents niveaux, national, régional, international. Les méthodes relatives aux les différents méthodes de gestion à une gestion nationale, une gestion non contrôlée, une gestion des ressources aquatiques participative, la coopération et les programmes de co-gestion des ressources et des milieux aquatiques.

Cette brochure est l'un des outils développés pour aider différents acteurs de la pêche artisanale à mieux comprendre certains des espèces marines trouvées en Afrique de l'Ouest.

Nous remercions d'avance nos partenaires techniques ainsi que l'ensemble des acteurs de la pêche artisanale.



Ghana	Coast	16 000	51 750
Nigeria	Nigeria	23 800	187 000

au Nigeria et au Cameroun, principalement pendant la saison sèche



4.2 La place de la recherche dans la pêche : Adama MBAYE sociologue chercheur CRODT

Monsieur Adama MBAYE a présenté les aspects suivants :



Plan de présentation



- I. Contexte sollicitations de la Recherche
- II. Domaines d'intervention
- III. Solutions scientifiques attendues
- IV. Rôle de la recherche participative
- V. Expériences avec les projets
- VI. Conclusion et recommandations

Panel CAOPA: Quelle Gouvernance pour la Pêche Artisanale? Hôtel Ndiambour; Dakar (Sénégal), 21 octobre 2021

Contexte de sollicitation de la recherche



- Interrogation sur le rôle de la recherche pendant les moments de crise où se révisent les positions scientifiques et où s'analysent les limites et carences des politiques de gestion des pêches ;
- Acteurs (Professionnels, Administration, Partenaires au développement) se trouvent confrontés à des échecs patents face aux ambitions de gestion, d'aménagement ou de développement des pêches ;
- Echecs des acteurs à organiser certaines activités, à prévoir et réguler certains conflits ;
- Complexité de l'ensemble des interactions de natures distinctes qui participent de la relation entre les acteurs de pêche et la ressource halieutique ;

Domaines d'intervention de la recherche

- Recherche scientifique sollicitée pour des orientations en matière de gestion des pêcheries.
- Demandes de recherche portant sur :
 - ✓ Connaissances (données)
 - ✓ Comment aménager
 - ✓ Pertinence, opportunité et faisabilité de mesures à prendre
- Dans de la gouvernance, il s'agit pour la recherche de définir les moyens d'orienter le processus d'acceptabilité des règles de gestion par tous les acteurs.

Solutions attendues

Dans la gouvernance de la pêche artisanale, les solutions scientifiques attendues se situent à trois niveaux :

La définition du champ du possible et de la pertinence des mesures de gestion.

- La Recherche se donne pour rôle de rendre compte de la réalité tout en attirant l'attention des acteurs (Etat, partenaires au développement, populations locales) sur la complexité de la gouvernance des pêches.
- La définition des modes d'intervention ; Après avoir rendu compte de la réalité ; la recherche s'oriente ainsi vers la proposition des modèles mieux adaptés aux objectifs poursuivis et aux réalités.
- Prise en compte des savoirs et savoir-faire des autres acteurs particulièrement des professionnels. La recherche doit ainsi adopter une démarche participative

RÔLE DE LA RECHERCHE PARTICIPATIVE

Concilier savoirs empiriques des professionnels et savoirs scientifiques des chercheurs pour une acceptation des mesures de gestion par tous les acteurs.

Les chercheurs sont amenés à :

- Apprendre des populations locales (La prise en compte des savoirs non académiques) ;
- Trouver les moyens d'attester scientifiquement les connaissances locales ;
- Mettre en commun savoirs populaires et-savoirs académiques) pour une analyse plus juste du milieu et une meilleure gestion des ressources naturelles ;

EXPERIENCES MENES PAR LE CRODT

- Détermination des périodes de repos biologique sur le Cymbium et le poulpe dans la cadre du projet gestion et Evaluation de la ressource (JICA) ;
- Détermination des périodes de repos biologique sur la crevette au Saloum (GIRMAC),
- Comparaison entre petite maille et grande maille sur le filet dormant (COGESPAS),
- Comparaison entre petit hameçon et grand hameçon sur la palangre (COGEPAS)
- Détermination des zones de pêche protégées et de récifs (GDRH).



La Recherche est attendue dans les réponses aux questions suivantes :

- ✓ Quelles sont les connaissances ? (État de la ressource, bio écologie des espèces, état des marchés, préperceptions et représentation des acteurs) ;
- ✓ Comment aménager ? (Plans d'aménagement des pêcheries)
- ✓ Quelle est la bonne orientation des règles de gestion ? (Pertinence, opportunité et faisabilité des mesures)

Recherche tributaire de projets et programmes incertains donc, nécessité d'un financement de l'Etat prenant en compte les besoins actuels de recherches

4.3 L'importance de la cogestion dans la pêche : Abdoulaye NDIAYE S.G de la PANEPAS
Monsieur NDIAYE dans sa présentation a abordé les points suivants :

- Définition et Concepts de la cogestion
- Aspects juridiques et réglementaires
- Bonnes pratiques de cogestion

La cogestion : définitions et concepts

Acheson (1989) : adaptation mutuelle entre le Gouvernement et la Communauté locale dans la gestion des ressources halieutiques ;

Rettig et al. (1989) : Partage de pouvoir et de responsabilité à travers la délégation d'une partie du processus de planification à des groupes de pêcheurs ;

Feeny et al. (1990) : Partage de pouvoir de gestion et de responsabilité entre l'Etat et les communautés de pêcheurs.

Sen et Nielsen (1995) : Arrangement où la responsabilité pour la gestion des ressources est partagée entre le gouvernement et les Groupes d'utilisateurs,

Pomeroy et Rivera-Guieb (2006) : La cogestion est un processus de gestion des ressources, fait de maturation, d'ajustement et d'adaptation aux conditions changeantes avec le temps. Elle inclut des aspects de démocratisation, d'adaptation juridique et institutionnelle, de dotation de la société de pouvoir, de partage et de pouvoir de décentralisation.

Préalables à la cogestion

La cogestion n'est cependant pas une simple affaire de délégation de responsabilités aux pêcheurs. Il s'agit beaucoup plus de :

Définir les fonctions de gestion qui seront laissées au gouvernement et celles qui seront déléguées aux pêcheurs

- ✓ Définir les réaménagements institutionnels et juridiques appropriés pour le bon fonctionnement du système ;
- ✓ Évaluer les moyens nécessaires au bon fonctionnement du système et de définir l'origine de ces moyens ;
- ✓ Définir les besoins en ressources humaines ;
- ✓ Définir les besoins en renforcement des capacités ;
- ✓ Définir les mécanismes de validation et de gestion des initiatives de cogestion ;
- ✓ Établir un environnement propice à la participation des acteurs (*confiance, liberté d'expression, équité, justice, etc.*)

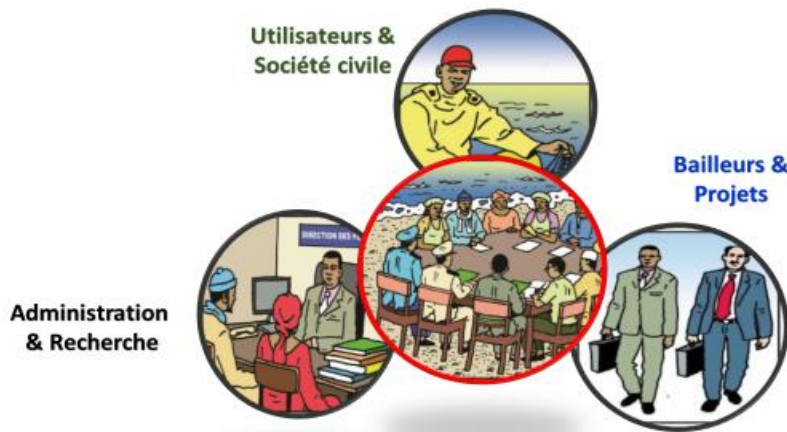
La cogestion : Classification de Sen et Nielsen (1996)

- ✓ Directive. Elle est caractérisée par un minimum d'échanges entre le Gouvernement et les pêcheurs, le gouvernement informant les pêcheurs des décisions qu'il envisage de prendre. Un système est mis en place pour faciliter le dialogue entre le Gouvernement et les utilisateurs.
- ✓ Consultative. Le Gouvernement, tout en aménageant de larges espaces de concertation avec les pêcheurs, prend en fait toutes les décisions.
- ✓ Coopérative. La gestion des pêcheries est basée sur la coopération entre les pêcheurs et le Gouvernement, les pêcheurs étant traités en partenaire égal.
- ✓ Conseillère. Les pêcheurs jouent le rôle de preneurs de décisions alors que le gouvernement fonctionne en avaliseur des décisions des pêcheurs.
- ✓ Informative. Les pêcheurs disposent de la délégation de pouvoir avec la responsabilité d'informer le Gouvernement des décisions de gestion qu'ils prennent

Diversité des approches de cogestion au Sénégal

- ✓ Interventions de la JICA
- ✓ Le Programme de Gestion intégrée des ressources marines et côtières GIRMaC
- ✓ Le Projet de Gestion durable des Ressources halieutiques GDRH
- ✓ Le Projet régional des Pêches en Afrique de l'Ouest (PRAO)
- ✓ Les Projets USAID/COMFISH et Dékkal Geej
- ✓ Le Projet Aménagement durable des Pêches au Sénégal (ADuPeS)
- ✓ Les autres intervenants (MPEM, UICN, IDEE Casamance, etc.)

Les acteurs de la cogestion





Rôle des acteurs locaux

- Identifier et proposer des initiatives locales de cogestion de la ressource faisant valoir les savoirs locaux ;
- Participer à la mise en œuvre et à la vulgarisation des règles de gestion ;
- Respecter et contribuer à faire respecter les règles de gestion
- Participer dans la Recherche (participative), la collecte et l'analyse de données ;
- Identifier et appliquer les sanctions communautaires ;
- Identifier et mettre en œuvre des activités sociales, et des AGRs;
- Participer au suivi et à la pérennisation des activités ;

Rôle des CLPA

- Identification, Partage et validation des initiatives ;
- Portage des initiatives au niveau national ;
- Participation à la prise et à la vulgarisation des arrêtés ;
- Information et sensibilisation des acteurs ;
- Diffusion et extension des activités ;
- Préparation des plans locaux de gestion et Plan d'aménagements ;
- Pérennisation des activités
- Prévention et gestion des conflits

Rôles et responsabilités des membres des ICC (Décret d'application du Code de la Pêche)

- De donner des avis sur toutes les questions relatives aux activités de pêche artisanale dans la localité concernée et sur les questions en matière d'aménagement de pêcheries au niveau national ;
- D'assurer l'information des pêcheurs artisans sur toutes les mesures relatives à la pêche maritime dans leur localité ;
- D'organiser les pêcheurs de la localité de manière à réduire et à régler les conflits entre communautés de pêcheurs et entre pêcheurs employant différentes méthodes de pêche ;
- De participer à l'élaboration et à l'exécution des plans d'aménagement locaux des pêcheries et au système de suivi, contrôle et surveillance des pêches au niveau local ;
- De promouvoir les initiatives locales en matière de cogestion des pêcheries.
- De promouvoir les bonnes pratiques d'hygiène, de salubrité et de conservation des produits de la pêche ;
- De demander un avis au Conseil national consultatif des Pêches maritimes sur toutes questions relatives à la pêche, dans leurs localités respectives ;
- De demander assistance au Conseil national consultatif des Pêches maritimes en vue de résoudre les problèmes liés à la pêche dans leurs localités respectives.

Rôle de l'Administration & Recherche

- Mettre en place les préalables à la cogestion
- Accompagner le processus de cogestion en (Appui technique et scientifique,



- Fournir un Appui juridique approprié à la mise en place de la cogestion (*légalité et légitimité des initiatives, conditions d'intervention des acteurs, etc.*)
- Suivi-Evaluation des ressources cogérées ;
- Développer des activités de Recherche Participative ;
- Mettre en place un système de surveillance participative efficace ;
- Renforcer les capacités des agents et des acteurs ;
- Veiller à la Coordination des initiatives avec la politique nationale ;
- Prévenir et gérer les conflits entre communautés ;
- Contribuer à la pérennisation des activités (financement, encadrement, etc.)
- Faciliter et encadrer la participation des communautés dans la cogestion
- Veiller au partage équitable des bénéfices tirés de la cogestion

Rôle des Bailleurs et partenaires

- Appui financier ;
- Appui en matériels ;
- Appui technique ;
- Lobby pour le changement

Problèmes & risques de la cogestion

- Problèmes administratifs et financiers : lenteur, lourdeur des procédures ;
- Problèmes juridiques : certains problèmes posés par la cogestion ne sont pas suffisamment pris en compte par la loi en vigueur ;
- Problèmes sociologiques : mauvaises habitudes de pêche, absence de tradition de gestion de la ressource ;
- Problèmes techniques : divergence de vision (entre acteurs et Etat) dans la sélection des mesures de gestion, non prise en charge de certaines préoccupations des acteurs locaux par la Recherche ;
- Problèmes institutionnels : conflits de responsabilité ;
- Risques : découragement des acteurs, insuffisance des moyens ;

Aspects juridiques de la cogestion

- Article 5. -Lors de la définition des politiques de développement durable et de gestion des activités de pêche maritime, l'Etat prend les mesures appropriées pour faciliter la concertation et la participation des organisations des professionnels du secteur, des communautés de la pêche maritime et de tous les autres acteurs concernés.
- Article 6. -L'Etat promeut la cogestion des pêcheries avec les organisations des professionnels du secteur, les communautés de la pêche maritime et tous les autres acteurs



concernés. Les modalités et les conditions de mise en œuvre de la cogestion des pêcheries sont déterminées par voie réglementaire.

- En ce qui concerne les Organes consultatifs pouvant intervenir dans la mise en œuvre de la cogestion, en plus de confirmer la création du Conseil national consultatif des Pêches maritimes (CNCMP), la loi prévoit la possibilité d'instituer des Conseils locaux des Pêche artisanale (CLPA).
- Toutefois, les modalités et les conditions de mise en œuvre de la cogestion des pêcheries de même que les conditions d'exercice de la surveillance participative sont renvoyées à des mesures réglementaires. Ce qui présage d'un important travail de réglementation de la part des Autorités centrales et déconcentrées

Critères de bonnes pratiques de cogestion

- Qualité des cadres (légalité, légitimité, genre, équité, opérationnalité, efficacité, transparence, bonne gouvernance, responsabilité sociale, cohérence institutionnelle, etc.)
- Qualité des initiatives (Valorisation des savoirs endogènes, valeur juridique, efficacité, durabilité, visibilité, rentabilité économique et/ou biologique, appropriation, réplication, etc.) ;
- Qualité de l'accompagnement/encadrement :
- Préserver les acquis et les résultats de la cogestion sur les ressources ciblées et les Parties prenantes,
- Prévenir/réduire les conflits divers liés à la mise en œuvre des initiatives de cogestion et la répartition des bénéfices (biologiques et économiques) nés de la cogestion ;
- Alléger les coûts/moyens de mise en œuvre et réduire les risques et les effets pervers des initiatives de cogestion sur les autres ressources et sur les communautés.
- Mettre en place des stratégies de pérennisation des mesures

Initiatives « réussies » de cogestion des ressources halieutiques et Partage d'expériences

- Ngaparou
- Cayar
- Joal
- Mbour

5 . Discussions

Les différentes interventions ont porté sur différents points saillants de la gouvernance des pêches au Sénégal, à savoir :

Des remerciements sont formulés pour la CAOPA d'avoir organisé cet atelier d'échanges sur un thème aussi crucial pour la survie du secteur.

La confirmation de la situation de crise pernicieuse depuis l'indépendance, crise des ressources démersales, crise des espèces pélagiques, crise sociale, perte de confiance entre les acteurs,



dialogue rompu, manque de résultats, effet des débarquements qui augmentent au niveau ZEE Sénégal parce que de plus en plus on pêche en dehors de notre ZEE.

La recherche ne fonctionne plus, le bateau de recherche « ITAF DEME » n'est pas fonctionnel. Il nous faut un bateau de recherche neuf, sans recherche pas de politique pertinente, le regard sur la pêche est un oubli pour les politiques. Une analyse des fonctions assignées à la pêche est cruciale, effondrement des stocks, donner du travail (pirogue à vendre et moteur à vendre). Rétablir la confiance entre acteurs, recherche participative, transparence par exemple publier la liste des navires autorisés à pêcher.

L'on se demande pourquoi les recommandations de la rencontre de 2013 sur le même thème ne sont pas appliquées. Il faut intégrer la jeune génération par des renforcements de capacités, vulgariser les techniques et outils pour la collecte des données. Il faut créer un climat de confiance entre les acteurs.

Il faut donner plus d'explications pour certains acteurs et prendre en compte les statistiques concernant les femmes transformatrices pour aller vers une professionnalisation des métiers.

Pour régler la raréfaction des ressources, il faut une volonté politique, les difficultés sont nombreuses, les actions doivent aller vers la restauration des ressources, la reconstruction des habitats côtiers, la pêche INN, etc.

Il est nécessaire de relayer l'information, de diffuser les études et les rapports sur le secteur de la pêche artisanale. On doit faire attention sur les aspects liés au développement socioéconomique et prendre en charge la professionnalisation des métiers de la pêche.

Le manque de transparence est décrié, le manque de connaissance des stocks qu'on doit régulièrement évaluer, quel est l'apport de la pêche sur le PSE ? La crise migratoire est une conséquence du manque de ressources. Il faut restaurer la ressource, prendre en charge les statistiques, professionnaliser et émettre des cartes pour les pêcheurs, femmes transformatrices et les autres métiers.

Il y'a une sous-estimation des acteurs en présence, l'administration manque de moyens humains et logistiques cependant un espoir demeure pour la pêche artisanale, Il nous faut améliorer les conditions de vie et protéger l'environnement, la cogestion est à promouvoir.

Du fait que les ressources appartiennent au peuple, il faut mieux administrer le secteur, le manque de respect vis-à-vis d'un secteur clé est à déplorer. Le secteur de la pêche est très mal administré. Le conseil présidentiel annoncé pour la pêche n'est pas encore tenu. Pour un secteur qui emploie des milliers de personnes, qui sécurise l'alimentation et la nutrition, donne des milliards aux populations avec un rôle catalyseur, l'on ne doit pas assister à la dégradation du secteur. Il faut défendre le poisson qui est un bien stratégique, sa disparition peut entraîner une dégradation du tissu social. Il faut souligner l'importance du CRODT et favoriser la transparence. Il est important de s'occuper de ce secteur stratégique pour éviter l'implosion. Les engagements du FITI sont à concrétiser.



Il faut donner au CRODT plus de moyens et porter le plaidoyer. La CEDEAO, la CSRP doivent impulser une dynamique au niveau de l'Afrique de l'ouest. L'accent doit être mis sur la gouvernance de la pêche artisanale pour des solutions durables.

Souvent les décisions sont difficiles à prendre, le rôle de la DAMCP pour restaurer les ressources et les habitats. Pour l'accord avec l'UE les navires concernés sont certifiés. Des campagnes de recherche avec la Guinée Bissau et la Mauritanie sont effectuées en mer et financées par l'UE. Il faut s'attaquer aux vrais problèmes. La pêche expérimentale s'effectue avec des quotas et les mesures de gestion sont appliquées.

La recherche doit être appuyée à tous les niveaux, national, sous régional et international.

La CAOPA réunit 26 pays membres, le CONIPAS est membre, les problèmes demeurent sur les usines de farine qui ne devraient même pas exister ou au moins respecter la réglementation en ne transformant pas du poisson frais initialement destiné aux femmes transformatrices et aux familles les plus démunies, la surexploitation est une réalité. Des remerciements ont été formulés pour la CAOPA,

6 Recommandations

- Appuyer la recherche en moyens humains, financiers et logistiques pour aller vers une évaluation des stocks régulièrement ;
- Appuyer les mesures de gestion à tous les niveaux pour restaurer les ressources et les habitats ;
- Appliquer rigoureusement le code de la pêche maritime et son décret d'application et vulgariser les textes juridiques ;
- Lutter contre l'exploitation des juvéniles et la pêche INN.
- Professionnaliser l'ensemble des métiers de la pêche et faire des études pour renouveler les chiffres concernant les apports de la pêche surtout artisanale ;
- Promouvoir la cogestion dans la transparence et le respect des engagements du FITI ;
- Diffuser les informations relatives tous les accords de pêche avec l'UE et les autres et renforcer les capacités des acteurs ;
- Prendre en charge le sous-secteur de la pêche artisanale face au développement de l'exploitation du pétrole et du gaz.

7 Annexes

Annexe 1

Déclaration sur la Transparence pour une pêche artisanale durable en Afrique

La transparence est essentielle pour valoriser la pêche artisanale africaine

La Confédération Africaine des Organisations Professionnelles de la Pêche Artisanale (CAOPA) travaille sur la [transparence depuis 2011](#). Elle a également joué un rôle de premier plan dans la conception et le soutien de l'initiative pour la transparence dans le secteur de la pêche (FITI). La FITI est la première initiative pour établir des normes minimales sur ce que les gouvernements doivent publier et comment le faire. Il était



particulièrement important pour la CAOPA de s'assurer que la norme FiTI comprend des sections sur la pêche artisanale et le rôle des femmes dans le secteur.

Récemment, nous avons vu les Seychelles et la Mauritanie publier leurs premiers rapports FiTI démontrant leur niveau de conformité aux normes. Le gouvernement de Madagascar s'est maintenant engagé publiquement à mettre en œuvre la FiTI. D'autres gouvernements africains, tels que ceux du Sénégal, de la Guinée et de Sao Tomé-et-Principe ont également annoncé leur intention de s'engager dans la FiTI : il reste encore beaucoup à faire pour s'assurer qu'ils tiennent leurs promesses.

Malheureusement, s'il existe des exemples de réussite, le manque de transparence reste la norme dans de nombreuses pêcheries africaines. À l'approche de l'Année internationale de la Pêche et de l'Aquaculture artisanales (IYAFA 2022), la CAOPA formule les recommandations suivantes à l'intention des gouvernements africains, de l'Union africaine et de leurs partenaires internationaux afin de faire progresser la transparence notamment dans les pêcheries maritimes africaines.

1. La transparence n'est pas un geste volontaire. C'est un droit.

La transparence est trop souvent considérée comme un geste volontaire. C'est une erreur. La transparence doit être abordée comme un droit pour les citoyens, et en particulier pour ceux dont la vie dépend de la pêche. C'est ce que décrivent les [Directives volontaires](#) visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté et le [Cadre Politique](#) et de la Stratégie de Réforme du secteur de la pêche et de l'aquaculture en Afrique.

La CAOPA estime que les initiatives telles que la [FiTI](#) vont dans la direction tracée par les Directives et le Cadre politique de l'Union Africaine. Si les pays s'engagent dans la FiTI, ils ont l'obligation de publier des informations et de s'assurer que les informations qu'ils publient sont crédibles.

Cependant, la liberté d'information doit être considérée comme une obligation légale pour les gouvernements. De nombreux pays ont signé des conventions juridiquement contraignantes sur l'accès à l'information, ce qui signifie qu'un manque de transparence peut être contesté devant les tribunaux. La convention la plus importante à cet égard s'appelle la "[Convention d'Aarhus](#)" finalisée en 1998, c'est-à-dire la "Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement".

Cette convention ratifiée par les pays européens est également applicable à l'Union européenne. En 2018, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont établi leur propre version de la Convention d'Aarhus, connue sous le nom de [Convention d'Escazu](#).

En collaboration avec des partenaires en Europe, la CAOPA a utilisé la Convention d'Aarhus pour s'assurer que l'UE publie, depuis 2015, ses études, auparavant confidentielles, sur les impacts des accords d'accès à la pêche européenne dans les pays africains. La CAOPA et ses partenaires utilisent également la Convention d'Aarhus pour obtenir des informations sur les propriétaires bénéficiaires des chalutiers industriels européens opérant en Afrique de l'Ouest.

L'Union Africaine devrait redoubler d'efforts pour développer un équivalent africain de la Convention d'Aarhus. Dans un premier temps, l'Union africaine devrait approuver la FiTI et soutenir sa mise en œuvre par les pays africains.

2. Les entreprises et les gouvernements étrangers imposent le secret sur les accords de pêche



La plupart des gouvernements préfèrent ne pas partager des informations dites confidentielles avec les communautés de pêcheurs, car ils craignent que ces informations révèlent leurs décisions et leurs actions qui ne respectent pas souvent les intérêts de ces communautés.

Cependant, la confidentialité est aussi une chose exigée par les entreprises et les gouvernements étrangers. Par exemple, la confidentialité est inscrite dans les contrats d'investissement et les accords de pêche. L'Union européenne l'a fait dans le passé, mais elle s'améliore. Certains pays asiatiques et la Russie pêchent dans les eaux maritimes africaines. Mais les communautés des pêches n'ont pas accès aux informations qui lient leurs gouvernements et ces pays tiers.

Les pays africains ne doivent pas privilégier les sociétés de pêche à capitaux étrangers au détriment des communautés de la pêche artisanale.

3. Transparence et économie bleue

Jusqu'à présent, la CAOPA a surtout fait campagne pour une transparence dans l'octroi des licences aux navires de pêche industrielle étrangers. Il est frustrant de constater que cette demande est toujours refusée par beaucoup d'autorités nationales en Afrique. Cela reste donc l'une des principales revendications de la CAOPA. Ces dernières années, la CAOPA a également demandé plus de transparence en ce qui concerne les investissements et les autorisations pour les usines de traitement industriel du poisson. Les usines de production de farine et d'huile de poisson prolifèrent en Afrique occidentale et ont un impact important sur les communautés de pêcheurs artisans. Pourtant, la propriété de ces usines et leurs autorisations restent encore confidentielles.

Le CAOPA s'est également inquiétée du manque de transparence et de consultation entourant les projets d'aide étrangère. Des organisations internationales telles que la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et l'UE fournissent des millions de dollars pour réformer les pêcheries et promouvoir des secteurs faisant partie de l'économie bleue. Mais la transparence entourant ce flux d'argent est souvent très faible. Nous sommes préoccupés par l'influence croissante de certains pays asiatiques sur la gestion des pêches, ainsi que par les nouvelles formes innovantes de financement de la conservation des océans, notamment les "obligations bleues" et les "échanges de dettes".

Nous sommes de plus en plus conscients de la forte demande de permis d'exploration et d'exploitation minière dans les zones côtières et en mer. Nos gouvernements passent des contrats pour développer de manière agressive l'exploitation minière offshore du pétrole et du gaz, ainsi que d'autres minéraux et métaux précieux. L'accès à l'information sur tout cela est très limité. Et sans cela, il est presque impossible pour les communautés de pêcheurs de s'opposer aux développements lorsque ceux-ci ont un impact négatif sur la pêche.

L'Union africaine devrait donner la priorité à la transparence dans les stratégies d'économie bleue en Afrique. Il s'agit notamment d'améliorer considérablement l'information et les possibilités de suivi du public sur les investissements et les activités dans d'autres secteurs qui ont un impact sur les communautés de pêcheurs et sur les procédures entourant les évaluations d'impact social et environnemental.

4. Transparence et visibilité pour la pêche artisanale africaine

Il est essentiel de reconnaître que la transparence ne se limite pas à la visibilité de ce que font les gouvernements et les sociétés étrangères. La CAOPA souhaite souligner que la transparence consiste également à accroître la visibilité du secteur de la pêche artisanale.



Dans la plupart des pays africains, les informations publiques sur le secteur de la pêche artisanale sont quasiment inexistantes. Les rapports gouvernementaux peuvent et doivent inclure des estimations sur le nombre de pêcheurs et leurs captures, sur le nombre et les productions des acteurs de la grappe post capture, mais ces informations sont soit obsolètes, soit peu fiables. Les femmes dans le secteur de la pêche sont particulièrement négligées dans les statistiques officielles. Cela signifie que les gouvernements disposent de très peu d'informations sur l'importance de la pêche pour les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, et qu'ils ne surveillent pas les vulnérabilités du secteur de la pêche, comme l'accès à l'éducation, les services de santé, les niveaux de pauvreté et les conditions de travail.

L'absence de collecte de ces informations conduit à la marginalisation de notre secteur et à un manque de soutien de la part des gouvernements. Nous constatons également qu'en l'absence d'informations détaillées sur le secteur à petite échelle, les évaluations de l'impact social et environnemental des nouveaux investissements, comme le traitement de la farine de poisson ou l'exploitation minière, ne sont pas crédibles pour comprendre les coûts pour nos communautés.

Les pays africains doivent améliorer considérablement les études sur le secteur de la pêche artisanale et veiller à ce que ces informations soient bien diffusées. Les gouvernements doivent examiner comment les études nationales existantes sur leurs économies peuvent mieux prendre en considération les informations sur la pêche artisanale, en particulier sur les femmes actives dans ce secteur.

La transparence n'est pas une fin en soi. Elle est une partie nécessaire de la gestion responsable de la pêche et un élément important pour le respect des droits de la pêche artisanale. Si le même intérêt était affiché pour la pêche que pour les industries minières (Initiative de Transparence pour les Industries Extractives ITIE) le secteur s'en porterait mieux.

Les conventions telles que la convention d'Aarhus ne se concentrent pas sur la transparence de manière isolée, mais elles renforcent tous les aspects de la démocratie.

La CAOPA fait donc campagne non seulement pour la transparence, mais aussi pour l'amélioration de la participation et de la responsabilité, afin que la voix de la pêche artisanale soit prise en compte dans les processus décisionnels, et ce, à tous les niveaux.

Annexe 2 BOROOM XAM XAM

Ki du xam daraa

Day xam ni ki moom mooy boroom daaraa

Dina root ca moom dootul doyal

Lumu doon lu ne mu bay du booyal

Xam xam day lu neex di diri boroom

Da lay diri jême la ca moom

Dal ak woyaf doon sa dog nga sol

Buum goo ca jël doo nangu mu dog

Nit ku ne doon alibe ci yaw

Bu nee sa xel nga jël ko raw

Xam xam bi fii da lay lëjël

Lijjën ti fee day doon sa jël



Boo faboo ba di goob

Nit ku baax ku ne am fa soob

Loo wox lu ne mu doon jukki

Dootoo soxla lii di tukki

Jukki ba gën doon ba jëkk

Beneen bumu mu doon rëkkë

Boo tasseek boroom xam xam bul ko dog

Teeyal te xam da lay jukkil buum dootu dog

Pas pas lay doon

Nga xam ki nga doon

Mandargaam doon ku xamul

Suuxatam doon ku manul

Lamu yore ñepp ka moom

Bu tassaroo aar ñoñ yi oom

Du ca jel dara ndax day yërem

Lu mu ca dolli loolooy mbëndëm

Xam xam du jeex

Da set te weex

Jarul nit di xeex

Mu boole ca lëndëm

Yooyu yepp war doon lii di taabax